

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

DIRECTION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

*Lettre de Politique de Développement Familial, Social et
de Solidarité Nationale*



PLAN STRATEGIQUE

1er DRAFT

FEVRIER 2005

PLAN STRATEGIQUE

Introduction

La première partie de la Lettre nous a permis d'avoir une vision panoramique la situation sociale au Sénégal. Pour surmonter les problèmes sociaux que rencontrent les groupes vulnérables dans divers domaines (éducation, santé, emploi, ...), le MFDSSN a décidé sous l'impulsion du Gouvernement de mettre en place un plan stratégique. Celui-ci a pour objet de lutter efficacement contre la pauvreté. Ce plan définit les orientations du ministère à moyen terme et à long terme, au regard des besoins prioritaires de ses bénéficiaires et de leurs partenaires, ainsi que des ressources dont il dispose.

De ce fait, dans le cadre de l'établissement de la Lettre, il importe par gradation de consolider les moyens des acteurs publics et privés, de favoriser l'accès des personnes défavorisées aux SSB et de promouvoir leur insertion ou leur réinsertion socio-économique.

1 Le renforcement des capacités du Ministère

Celui-ci passe par la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination et l'amélioration des ressources humaines, matérielles, juridiques et communicationnelles.

1.1 La mise en place d'un cadre de concertation et de coordination

Les cibles et les partenaires sont constitués par : les ministères concernés, les ONG, les associations et les bailleurs.

Sous le pilotage de la DSDS, les résultats escomptés sont les suivants :

- concertation et coordination ;
- répertoire des acteurs (ONG, société civile, ...) ;
- répartition efficace des tâches et des missions ;
- visibilité des interventions ;
- système de suivi-évaluation.

Le renforcement des capacités du Ministère passe aussi par l'accroissement des moyens humains et matériels, de même que les supports juridiques et de communication.

1.2 L'amélioration des ressources humaines, matérielles, financières, juridiques et communicationnelles

Les cibles concernent au niveau :

- du recrutement : les diplômés, les non diplômés, ... ;
- de la formation : les agents du Ministère ;
- de l'équipement : le MFDSSN, le MEF,...

Les partenaires sont constitués par : les ministères de la FDSSN, de l'Education, de la Recherche Scientifique, de la Pédagogie, des Finances, de la Fonction Publique, de l'Equipement, de la Construction, de la Communication et les Médias, les Centres de formation, de recherche et de documentation et les bailleurs.

Sous la supervision du MFDSSN, les résultats attendus peuvent être appréhendés en six points :

12.1. Recrutement

- détermination des besoins ;
- effectuer un recrutement correspondant aux besoins ;
- un recrutement de qualité, avec un effectif suffisant ;
- concertation entre les divers responsables du MFDSSN avant et après l'embauche ; puis procéder à des arbitrages pour la répartition du personnel.

1.2.2. Formation professionnelle continue

- recueil des besoins de formation ;
- orientation du personnel vers des filières correspondant aux besoins du ministère ;
- concertation entre les Responsables du ministère et ceux des autres ministères (Education, Pédagogie, Recherche scientifique, Finance,...) ;
- prise en charge de la formation par l'Etat au niveau : national, régional, continental ou international ;
- stages de formation, participation à des séminaires et des conférences, déplacements sur le terrain.

1.2.3. Moyens logistiques

- dotation suffisante en matériels de bureau (téléphone, fax, scanner, imprimante, photocopieur, ordinateur de bureau (avec Internet), ordinateur portable, véhicule,...) ;
- accès à la documentation nationale, régionale et internationale pour élaborer des stratégies de LCP ;
- construction et réhabilitation des infrastructures pour assurer une couverture nationale appropriée.

1.2.4. Etudes et recherche

- les questions de vieillissement ;
- les personnes handicapées ;
- les conditions de vie des enfants et des jeunes déshérités ;
- les personnes et familles démunies ;
- les fléaux sociaux ;
- les systèmes d'entraide ;
- données statistiques sur les cibles ;
- cartographie de la pauvreté.

1.2.5. Renforcement des budgets de fonctionnement.

1.2.6. Réformes juridiques de textes

- réactualisation des textes organisant la DASSN, les SRAS et les CPRS ;
- réactualisation des textes régissant les secours et les subventions accordés aux cibles et aux partenaires de la DASSN ;
- vote de la loi sur les ONG.

1.2.7. Mécanismes institutionnels

- création d'une division des Anciens et de prophylaxie sociale au sein de la DASSN.

1.2.8. Communication

- organisation de journées nationales et internationales de sensibilisation sur les groupes vulnérables ;
- campagnes d'information et de sensibilisation ;
- amélioration du dispositif de communication interne du ministère.

Après le renforcement des capacités du Ministère, pour mieux répondre aux sollicitations des groupes vulnérables, le renforcement cette fois-ci des groupes vulnérables s'inscrit dans une vision globale de résolution des problèmes sociaux.

2. Le renforcement des capacités des groupes vulnérables

Pour ce faire, nous abordons d'abord la détection de leurs besoins, ensuite le renforcement des capacités des groupements des

populations vulnérables et de leurs structures d'appui et l'amélioration de leur protection juridique et puis Incitation des collectivités territoriales à accroître les ressources financières en faveur des démunis.

2.1 La détection des besoins de groupes vulnérables en matière de montage de projets de développement

Les groupes vulnérables représentent les cibles ; tandis que les partenaires identifiés sont : les ONG, les associations, les Ministères et les bailleurs.

Sous la houlette de la DSDS/DASSN, les résultats ci-dessous sont espérés :

- contact avec les groupes vulnérables ;
- sensibilisation sur la démarche adoptée ;
- recensement des projets des personnes vulnérables ;
- sélection des projets en fonction de leur pertinence et de la ligne stratégique du MFDSSN ;
- approfondissement, si nécessaire, des contours du projet ; et cela en collaboration avec ses initiateurs ;
- appui en matière de conception, d'exécution, de suivi et d'évaluation du projet.

Pour approfondir le processus de renforcement des capacités des individus, le renforcement des groupements des populations pauvres et de leurs structures d'appui est envisagé.

2.2 Le renforcement des capacités des groupements des populations vulnérables et de leurs structures d'appui

Les femmes, les handicapés, les seniors et les enfants représentent les cibles, alors que les ministères des Finances, de l'Alphabétisation, des Nouvelles Technologies et les Bailleurs constituent les partenaires.

Sous la tutelle de la DSDS, de la DDC, de la DASSN, de la DF et de la DPDE, les résultats à attendre peuvent être répertoriés de la sorte :

- formation, alphabétisation, vulgarisation des connaissances, acquisition de documents ;
- dotation d'équipements par le biais de prêts privilégiés subventions, de dons, de crédits,...
- échanges d'expérience avec d'autres structures du Nord ou du Sud ;
- accès aux NTI ;
- création d'organisations professionnelles et de base ;

- élargissement des filets de sécurité sociale aux catégories non prises en charge par l'IPRES ;
- impulsion du réseautage des organisations ;
- institution de conseils des SAGES ;
- mise en place du parlement des enfants ;
- prise en charge des enfants vulnérables et des orphelins du Sida.

Le renforcement des capacités des groupes vulnérables passe aussi par des réformes juridiques.

2.3 L'amélioration de la protection juridique des groupes vulnérables

Les cibles sont : la petite fille exploitée sexuellement, les mineurs (es) en conflit avec la loi, les talibés, les enfants, les enfants de la rue, les femmes, les handicapés et les anciens.

Le Ministère de la Justice, le Parlement, le Gouvernement des USA et les autres bailleurs sont les partenaires identifiés.

Sous la direction de la DPDE et de la DFSN, les résultats attendus se déclinent ainsi :

- loi contre la traite des personnes ;
- réformer la loi contre la mendicité, en y incluant une réglementation sur la mendicité forcée des enfants ;
- réformer le code du travail, en y intégrant des dispositions restrictives sur le travail domestique des mineurs et la mendicité des enfants pour le compte de tiers ;
- finaliser et valider le code de l'enfant ;
- harmoniser les textes juridiques ;
- établir un cadre multisectoriel sur les Droits de l'Enfant ;
- généraliser l'enregistrement des enfants à l'état civil ;
- vulgarisation du code de la famille ;
- élimination des violences faites aux petites filles et aux femmes ;
- meilleure accès à l'information juridique ;
- réaménagement de la loi sur le domaine national en vue de faciliter l'accès des femmes à la terre ;
- élaboration et adoption de lois de protection et de promotion des personnes handicapées et des sages (charte sur les droits et les statuts des personnes âgées).

Dans le cadre de la décentralisation, outre les efforts de la puissance étatique en faveur des nécessiteux, les collectivités locales ont un rôle à jouer. Etant donné, que dans leurs programmes de

développement, les couches vulnérables sont négligées ; cela nécessite de les sensibiliser sur le sort des groupes défavorisés.

2.4 L'incitation des collectivités territoriales à accroître les ressources financières en faveur des groupes vulnérables

Les Collectivités locales constituent les cibles et le partenariat concerne les Ministères : de la Décentralisation, de l'Intérieur, des Finances et les bailleurs.

Sous la houlette de la DSDS et de la DC, les résultats potentiels s'articulent comme cela :

- sensibilisation par des actions de communication;
- plaidoyer en faveur des groupes vulnérables par la vulgarisation entre autres de leurs expériences positives;
- lobbying auprès des ministères de tutelle (Décentralisation, Intérieur, ...) pour prendre en compte cette dimension ;
- textes juridiques qui poussent les collectivités locales à répartir leur budget de sorte à accorder une meilleure place aux personnes pauvres (exemple : X % du budget est destiné à l'emploi, à la mise en place d'infrastructures, à l'accès aux SSB, à la fourniture de facteurs de production).

La politique de renforcement des capacités des acteurs, en l'occurrence le MFDSSN, les groupes vulnérables, les organisations des nécessiteux et de leurs structures d'appui étant élaboré, la réflexion sur des mesures de nature sectorielle peut être entamée.

3. Les mesures sectorielles d'accès des groupes vulnérables aux SSB

Elles portent sur l'alimentation, la santé, l'eau, l'hygiène, l'habitat, l'éducation et l'électricité.

3.1. L'alimentation

Les enfants et les groupes vulnérables sont ciblés. Dans le même ordre d'idée, le cadre de partenariat comprend le MFDSSN, le ministère de l'Agriculture et les bailleurs.

Sous l'impulsion du CSA, les résultats à établir sont ci-contre :

- sensibilisation et promotion des RVO ;
- installation de centres de nutrition communautaires dans les zones défavorisées;
- promotion de l'allaitement maternel exclusif des enfants jusqu'à 6 mois ;
- généralisation de l'utilisation du sel iodé et de la supplémentation en vitamine A et en fer ;
- renforcement des compétences des familles et des communautés dans la prise en charge nutritionnelle des enfants ;
- établissement d'une politique nutritionnelle ciblée sur les enfants de ménages pauvres ;
- mise en place d'un fonds de sécurité alimentaire ;
- création des banques alimentaires, distribution de dons, vente de denrées alimentaires à un prix forfaitaire ;
- fourniture de moyens de production à travers des micro-projets générateurs de revenus.

L'accès à une alimentation saine corrélé avec un accès préférentiel aux soins de santé est un gage de satisfaction des besoins vitaux des personnes en difficulté économique et sociale.

3.2 La santé

Les populations ciblées sont les suivantes : les enfants, les filles, les handicapés (es), les sages, les personnes infectées par le VIH, les femmes et les travailleuses du sexe. Le partenariat s'articule autour du MFDSSN, du ministère de la Santé et des bailleurs.

Sous la supervision des directions spécialisées, voici les résultats potentiels :

- multiplication de postes de santé, d'hôpitaux ;
- création de mutuelles de santé;

- augmentation des fournitures de moustiquaires imprégnées ;
- création d'unités locales de production de moustiquaires ;
- accessibilité à la chloroquine ;
- augmentation du nombre de dépistage gratuit, volontaire et anonyme du VIH/Sida ;
- raccourcissement des délais entre le dépistage et l'obtention du résultat ;
- prise en charge des malades ;
- application et effective de la stratégie DOTS pour contenir la tuberculose.

- Hausse de la couverture vaccinale ;
- lutte contre les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et les carences (Iode, Vitamine A) ;
- augmentation du nombre de pédiatres ;
- dotation de tickets modérateurs, distribution gratuite de médicaments, dont des génériques ou achat à un prix modique ;
- consultation gratuite (opération « Santé pour tous ») ;
- prévention des maladies du 3ème âge ;
- promotion des gériatologues et des structures de gériatrie .

- Programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage orthopédique ;
- équipements spécialisés et réduction des coûts des appareils et services à usage courant des personnes handicapées.

- Eradication des mutilations génitales féminines ;
- accroissement des consultations en gynécologie ;
- augmentation du taux de consultations prénatales ;
- diminution des taux de morbidité et de mortalité maternelles ;
- baisse du nombre des jeunes adolescentes mères ;
- augmentation de la prévalence contraceptive ;
- réduction du nombre de grossesses indésirées.

- programme spécial de suivi des jeunes filles handicapées enceintes.

- Prévention et sensibilisation des prostituées y compris les clandestines sur les maladies sexuelles, dont le VIH/SIDA.

Après le secteur de la santé, le secteur de l'eau occupe aussi une place importante dans le mieux-être des conditions de vie des populations pauvres.

3.3 L'eau

Les groupes vulnérables constituent la cible, tandis que les Ministères de l'hydraulique, de l'Assainissement et les bailleurs représentent les principaux partenaires. Les résultats attendus sont les suivants :

- création de points d'eau pour une couverture en eau potable efficace ;
- paiement des factures adaptées à la situation sociale. Pour ce faire, il importe d'actionner les leviers tels que : la Tranche Sociale (TS), la Tranche Fiscale Sociale (TFS),... ;
- poursuite des branchements sociaux.

L'accès à une eau potable en quantité et en qualité est source d'une amélioration des conditions d'hygiène (corporelle, alimentaire et environnementale).

3.4 L'hygiène

La cible est encore les groupes vulnérables, alors que les ministères de la Santé, de l'hygiène font office de partenaires.

Les résultats attendus peuvent être appréhendés de la sorte :

- prévention et sensibilisation ;
- multiplication des latrines ;
- lutte contre les moustiques et les eaux stagnantes et insalubres ;
- multiplication des branchements à l'égout.

L'effectivité d'un habitat décent, où règne une bonne hygiène, demeure l'un des objectifs du Gouvernement pour accroître le bien être des indigents.

3.5 L'habitat

Les groupes vulnérables sont notre cible. Parallèlement, le partenariat se déroule avec le ministère de l'Habitat et les bailleurs.

Voici, les résultats potentiels :

- subventions, dons de matériaux de construction ;
- conseils pour construire un logement décent à un coût abordable pour les personnes pauvres ;
- revalorisation des matériaux et des techniques traditionnelles de construction : terre stabilisée, géo-béton ;

- programme d'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres péri-urbains et urbains ;
- mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables ;
- Lettre de politique de développement pour l'habitat social des groupes vulnérables ;
- adoption du nouveau code de construction.

L'éducation est à côté de la santé, l'un des secteurs clés du développement social.

3.6 L'éducation

Les cibles identifiées sont : la petite fille exploitée sexuellement, les mineurs (es) en conflit avec la loi, les talibés, les enfants de la rue, les jeunes apprentis, les enfants chiffonniers, les domestiques, les enfants issus de ménages défavorisés, les femmes handicapés enfants, les filles et les jeunes.

Le cadre de partenariat est constitué par le MFDSSSN, les ministres de la Formation Professionnelle et les bailleurs.

Sous la supervision de la DPDE, les résultats attendus sont ci-contre :

- textes réglementaires : école obligatoire jusqu'à 16 ans ou 18 ans ;
- multiplication des bibliothèques ;
- aides en fournitures scolaires ;
- bourses et aides (primaire, lycée,...) ;
- développement de la formation professionnelle dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des services, du montage de projets,... ;
- insertion professionnelle des groupes vulnérables ;
- construction prioritaire d'établissements scolaires dans les zones déshéritées tout en les dotant de moyens humains et logistiques.

En matière de promotion de l'éducation et de la formation des personnes handicapées, les résultats envisagés sont :

- équipements spécialisés dans les infrastructures scolaires et universitaires ;
- scolarisation universelle des enfants handicapés ;
- distribution de fournitures scolaires aux jeunes handicapés ;
- attribution de bourses ;
- implication des handicapés dans les programmes d'alphabétisation.

Dans le domaine de la scolarisation et formation des enfants en âge scolaire et non pris en charge, les résultats attendus se déclinent ainsi :

- augmentation du nombre d'enfants scolarisés ;
- contribution à la réalisation des objectifs du PDEF ;
- programme Education fondé sur des dotations alimentaires ou monétaires aux familles les plus pauvres des zones déshéritées ;
- soutien scolaire (études dirigées, aides aux devoirs, ...).

En matière de protection et promotion des enfants en situation de risque et en conflit avec la loi, les résultats potentiels sont :

- programme de sensibilisation contre les fléaux de la drogue ;
- lutte contre la maltraitance des enfants ;
- prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité ;
- prise en charge des enfants dans les centres de nutrition communautaires ;
- application de la législation qui prend en compte la spécificité des mineurs ;
- renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre en charge leurs enfants.

Dans le domaine de la prise en charge des enfants en milieu semi-ouvert, les résultats attendus peuvent être perceptibles à travers :

- l'appui aux écoles coraniques ;
- le programme de formation des talibés mendiants dans leurs localités d'origine ;
- le développement de filières de formation professionnelle dans les daaras.

En ce qui concerne la mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras, les résultats escomptés sont ci-dessous :

- campagne de parrainage d'enfants de la rue par des familles d'accueil ;
- changement du comportement des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés ;
- appui aux structures et associations de prise en charge des talibés ;
- création de trois daaras par région, ensuite d'un daara par collectivité locale.

Dans le cadre de la stratégie de prise en charge des enfants en situation de risque et en conflit avec la loi, les résultats à attendre sont :

- la prise en charge dans les centres d'accueil ;
- la formation professionnelle ;
- l'insertion socio-économique ;
- promotion des enfants à besoin spécifique.

Parmi les conditions qui contribuent à une bonne éducation, l'accès à l'électricité occupe aussi une place non négligeable.

3.7 L'électricité

Les groupes vulnérables constituent la cible, et le principal partenaire demeure le ministère de l'Energie.

Sous la tutelle de la DSDS, les résultats espérés sont :

- extension de l'électrification rurale dans les villages du Sénégal ;
- mise en place d'un prix social.

Sous la direction de la DAS et de la DSDS, hormis les mesures sectorielles mentionnées ci-dessus, les résultats escomptés sont ci-dessous :

- filets de sécurité pour les pauvres incapables de travailler en raison de leur âge, de leur situation socio-économique ou de leur état de santé ;
- collaboration avec les chefs religieux en vue d'une meilleure distribution de la zakat.

Ces résultats visent d'une part à améliorer l'accès des groupes vulnérables aux SSB en soutenant des cas spéciaux et d'autre part à mieux allouer les dons (argent, produits alimentaires, ...).

4 La promotion socio-économique des groupes vulnérables

Celle-ci est un pendant important du processus d'intégration des groupes vulnérables dans les activités socio-économiques de la Nation. Au lieu que l'Etat se focalise exclusivement sur le volet assistantat, le nouveau credo des autorités s'appuie sur la mise en place des conditions propices à la prise en charge de leur destin par les nécessiteux eux-mêmes.

4.1 L'accès aux facteurs de production et au crédit

Le ciblage vise les femmes, les femmes chefs de ménage dans les familles démunies pourvoyeuses de jeunes domestiques, de prostituées et de chiffonniers, les personnes vivant avec le VIH/Sida.

Le cadre de partenariat est établi avec les ministères de l'Agriculture, des PME, de l'Artisanat, l'Association pour la Promotion de la Femme (APF) et les bailleurs.

Sous le pilotage de la DSDS et de la DF, les résultats à réaliser se déclinent de la sorte :

- distribution d'intrants (semences à haut rendement, engrais, équipements agricoles, maîtrise de l'eau, pesticides, herbicides) ;
- distribution de matériels de pêche ;
- subventions ou crédits à taux dégressif de matériels agricoles (moulins à mil, batteuses à riz, égreneuse à maïs, presse à huile de palme, moto pompes, machines à coudre, ...), industriels, de pêche, d'artisanat à titre individuel ou collectif ; et ceci, dans le cadre de projets de développement générateurs de revenus ;
- augmentation des lignes de crédit, des subventions, des aides aux femmes et aux groupements de femmes, particulièrement aux plus méritantes (s) ;
- fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes ;
- redéploiement des SFD sur le territoire national ;
- réduction du taux de non remboursement ;
- informations et formation adéquates.

L'accès aux facteurs de production et au crédit qui est axé plus haut sur une gamme de femmes vise cette fois ci, une catégorie restreinte : les pileuses de mil, afin d'atténuer la pénibilité de leurs travaux et de favoriser leur insertion dans le tissu socio-économique.

4.2 La promotion socio-économique des femmes pileuses de mil

Les cibles sont représentées par : les femmes rurales, les femmes âgées.

Les ministères des PME, de l'Artisanat, de l'Agriculture, de l'Alphabétisation (Programme d'Alphabétisation pour la Promotion de la Femme) et les bailleurs font office de partenaires.

Sous l'impulsion de la DSDS et de la DF les résultats attendus peuvent être perçus à partir de :

- l'allégement des travaux ;

- l'octroi de dons, de crédit volving et de prêt privilégié pour l'acquisition de moulins à mil ;
- l'alphabétisation fonctionnelle;
- la formation à la gestion.

Dans le monde rural, les excédents agricoles commercialisables sont souvent confrontés à l'insuffisance du transport rural. C'est pourquoi, nous nous sommes penchés sur les possibilités de fluidification de l'espace géo-économique dans les campagnes.

4.3 La fluidification de l'espace rural

Les jeunes, les femmes et les groupements des producteurs sont les cibles, tandis que les partenaires sont constitués par les ministères du Transport, de l'Agriculture, de l'Aménagement du Territoire et les bailleurs.

Sous la houlette de la DSDS et de la DDC, les résultats envisagés sont les suivants :

- détermination des localités, où les activités de production sont pénalisées par des problèmes d'évacuation ;
- mise à la disposition de certaines communautés rurales d'une camionnette pour acheminer les produits agricoles des bassins de production vers les bassins de consommation ;
- financement du véhicule de transport par le biais d'une subvention ou d'un crédit à un taux préférentiel ;
- désenclavement préférentiel des bassins de production pauvres, à haut potentiel agricole.

Une meilleure circulation des flux des biens et des personnes est l'un des maillons de la chaîne du développement qui au même titre que l'amélioration des conditions de vie des sages tend vers l'avènement du bien-être des groupes vulnérables.

4.4 L'amélioration socio-économique des conditions de vie des seniors

Les anciens sont la cible naturelle. Au demeurant, les partenaires comprennent le ministère du Travail, le MEF et les bailleurs.

Sous l'orientation de la DASSN, les résultats attendus se présentent de la sorte :

- fonds de promotion des aînés ;

La plupart de ces jeunes handicapés ont été blessés lors du conflit en Casamance. Ses conséquences désastreuses ont été aussi ressenties par les personnes déplacées et les réfugiées.

4.7. Promotion de l'insertion socio-économique des personnes déplacées et réfugiées

Les déplacés et les réfugiés représentent la population ciblée, alors que le MEF et les bailleurs font office de partenaires.

Sous la tutelle de la DSDS et de la DASSN, le résultat potentiel est ci-dessous : la mise en place d'un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et réfugiées.

**MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET
D'EVALUATION**

Annexe

PLAN STRATEGIQUE

1 Renforcement des capacités du Ministère

Objectifs Stratégiques	Activités à mener	Cibles	Résultats attendus	Responsable	Partenaires	Echéance	Coût
OS ₁	Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination	Ministères, ONG, Associations, Bailleurs.	- concertation et coordination ; - répertoire des acteurs (ONG, société civile, ...); - répartition efficace des tâches et des missions ; - visibilité des interventions ; - système de suivi-évaluation.	DSDS	MFDSSN, Ministères concernés, Bailleurs.		
OS ₂	Amélioration des ressources humaines, matérielles, financières, juridiques et communicationnelles	Recrutement : diplômés, non diplômés, ... - formation : agents du Ministère - équipement : MFDSSN, MEF, ...	1. Recrutement - détermination des besoins ; - effectuer un recrutement correspondant aux besoins ; - un recrutement de qualité, avec un	MFDSSN	MFDSSN, Education, Recherche Scientifique, Pédagogie, Finance, Fonction Publique, Centres de formation, de recherche et de		

effectif suffisant ;
- concertation entre les divers responsables du MFDESSN avant et après l'embauche ;
puis procéder à des arbitrages pour la répartition du personnel.

2. Formation professionnelle continue

- recueil des besoins de formation ;
- orientation du personnel vers des filières correspondant aux besoins du ministère ;
- concertation entre les Responsables du ministère et ceux des autres

documentation, Equipement, Construction, Communication, Médias, Bailleurs.

ministères (Education, Pédagogie, Recherche scientifique, Finance,...) ; - prise en charge de la formation par l'Etat au niveau : national, régional, continental ou international ; - stages de formation, participation à des séminaires et des conférences, déplacements sur le terrain.				
3. Moyens logistiques - dotation suffisante en matériels de bureau (téléphone, fax, scanner,				

				imprimante, photocopieur, ordinateur de bureau (avec Internet), ordinateur portable, véhicule,... ; - accès à la documentation nationale, régionale et internationale pour élaborer des stratégies de LCP; - construction et réhabilitation des infrastructures pour assurer une couverture nationale appropriée. 4. Etudes et recherche - les questions de vieillesse ;			
--	--	--	--	--	--	--	--

				- les personnes handicapées ; - les conditions de vie des enfants et des jeunes déshérités ; - les personnes et familles démunies ; - les fléaux sociaux ; - les systèmes d'entraide ; - -données statistiques sur les cibles ; - cartographie de la pauvreté.				
				5. Renforcement des budgets de fonctionnement. 6. Réformes juridiques de textes - réactualisation des textes organisant la DASSN, les SRAS et les CPRS ;				

- réactualisation des textes régissant les secours et les subventions accordés aux cibles et aux partenaires de la DASSN;
- vote de la loi sur les ONG.

7. Mécanismes institutionnels
- création d'une division des Anciens et de prophylaxie sociale au sein de la DASSN.

8. Communication - organisation de journées nationales et internationales de sensibilisation sur les groupes vulnérables ;
- campagnes

groupes vulnérables, population

d'information et de sensibilisation ;
- amélioration du dispositif de communication interne du Ministère.

2 Renforcement des capacités des GV

- contact avec les groupes vulnérables ;
- sensibilisation sur la démarche adoptée ;
- recensement des projets des personnes vulnérables ;
- sélection des projets en fonction de leur pertinence et de la ligne stratégique du MFDSSN ;

groupes vulnérables

Détection des besoins de groupes vulnérables en matière de montage de projets de développement

OS3

DSDS/DASSN

ONG,
Associations,
Ministères,
Bailleurs.

OS4	Renforcement des capacités des groupements des populations vulnérables et de leurs structures d'appui	femmes, handicapés, seniors, enfants	- approfondissement, si nécessaire, des contours du projet ; et cela en collaboration avec ses initiateurs ; - appui en matière de conception, d'exécution, de suivi et d'évaluation du projet.	DSDS/DDC/ DASSN/DF/DPDE	MEF, Alphabétisation, Nouvelles Technologies, Bailleurs.		
-----	---	--------------------------------------	--	----------------------------	--	--	--

d'autres structures du Nord ou du Sud ;

- accès aux NTI ;
- création d'organisations professionnelles et de base ;
- impulsion du réseautage des organisations ;
- élargissement des filets de sécurité sociale aux catégories non prises en charge par l'IPRES ;
- institution de conseils des SAGES ;
- mise en place du parlement des enfants ;
- prise en charge des enfants vulnérables et des orphelins du Sida.

OS₅

Amélioration de la protection juridique des groupes vulnérables

petite fille exploitée sexuellement, mineurs (es) en conflit avec la loi, talibés, enfants, enfants de la rue, femmes.

- loi contre la traite des personnes ;
- réformer la loi contre la mendicité, en y incluant une réglementation sur la mendicité forcée des enfants ;
- réformer le code du travail, en y intégrant des dispositions restrictives sur le travail domestique des mineurs et la mendicité des enfants pour le compte de tiers ;
- finaliser et valider le code de l'enfant ;
- harmoniser les textes juridiques ;
- établir un cadre multisectoriel sur les Droits de

DPDE/DF

Ministère Justice, Parlement, Gouvernement des USA et autres Bailleurs.

				l'Enfant ; - généraliser l'enregistrement des enfants à l'état civil ; - vulgarisation du code de la famille ; - élimination des violences faites aux petites filles et aux femmes ; - meilleure accès à l'information juridique ; - réaménagement de la loi sur le domaine national en vue de faciliter l'accès des femmes à la terre. - élaboration et adoption de lois de protection et de promotion des personnes handicapées et des sages (charte sur les droits et les statuts		
				handicapés, 3 ^{ème} âge		

OS ₆	ti	Incitation des collectivités territoriales à accroître les ressources financières en faveur des groupes vulnérables	Collectivités locales	des personnes âgées). - sensibilisation par des actions de communication; - plaider en faveur des groupes vulnérables par la vulgarisation entre autres de leurs expériences positives; - lobbying auprès des ministères de tutelle (Décentralisation, Intérieur, ...) pour prendre en compte cette dimension ; - textes juridiques qui poussent les collectivités locales à répartir leur budget de sorte à accorder une meilleure place aux personnes pauvres (ex : X %	DSDS/DC	Décentralisation, Intérieur, Finance, Bailleurs.		
-----------------	----	---	-----------------------	---	---------	--	--	--

				du budget est destiné à l'emploi, à la mise en place d'infrastructures, à l'accès aux SSB, à la fourniture de facteurs de production).				
--	--	--	--	--	--	--	--	--

3 Mesures sectorielles d'accès des GV aux SSB

OS7	Mesures sectorielles	groupes vulnérables	- filets de sécurité pour les pauvres incapables de travailler en raison de leur âge, de leur situation socio-économique ou de leur état de santé ; - collaboration avec les chefs religieux en vue d'une meilleure distribution de la zakat.	MFDSSN Santé	Ministères concernés, Bailleurs.		
		notables religieux					

[illegible]

Santé

- multiplication de postes de santé, d'hôpitaux ;
- création de mutuelles de santé;
- augmentation des fournitures de moustiquaires imprégnées ;
- création d'unités locales de production de moustiquaires ;
- accessibilité à la chloroquine ;
- augmentation du nombre de dépistage gratuit, volontaire et anonyme du VIH/Sida ;
- raccourcissement des délais entre le dépistage et l'obtention du résultat ;

DPDE

		sages	- gratuite de médicaments, dont des génériques ou achat à un prix modique ; - consultation gratuite (opération « Santé pour tous ») ; - prévention des maladies du 3^{ème} âge ; - promotion des gérontologues et des structures de gériatrie .	DF/DPDE	
		handicapés	- Programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage orthopédique ; - équipements spécialisés et		

et non pris en charge		spécialisés dans les infrastructures scolaires et universitaires ; - scolarisation universelle des enfants handicapés ; - distribution de fournitures scolaires aux jeunes handicapés ; - attribution de bourses ; - implication des handicapés dans les programmes d'alphabétisation.	- augmentation du nombre d'enfants scolarisés ; - contribution à la réalisation des objectifs du PDEF ; - programme Education fondé
Protection et promotion des enfants en situation de risque et en conflit avec la loi	enfants, filles, jeune		

Professionnelle, Bailleurs	DPDE	MFDSSSN, Formation Professionnelle, Bailleurs
----------------------------	------	---

situation de risque et en conflit avec la loi		enfants, filles, jeune	par des familles d'accueil ; - changement du comportement des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés ; - appui aux structures et associations de prise en charge des talibés ; - création de trois daaras par région, ensuite d'un daara par collectivité locale. - prise en charge dans les centres d'accueil ; - formation professionnelle ; - insertion socio-économique.	DPDE			

		enfants	- promotion des enfants à besoin spécifique. Electricité - extension de l'électrification rurale dans les villages du Sénégal ; - mise en place d'un prix social.				
--	--	---------	--	--	--	--	--

4 Promotion socio-économique des GV

OS8	Accès aux facteurs de production et au crédit	Femmes, femmes chefs de ménage dans les familles démunies pourvoyeuses de jeunes domestiques, de prostituées et de	- distribution d'intrants (semences à haut rendement, engrais, équipements agricoles, maîtrise de l'eau, pesticides, herbicides) ;	DSDS/DF	Ministères de l'Agriculture, des PME, de l'Artisanat, Association pour la Promotion de la Femme (APF), Bailleurs		
-----	---	--	--	---------	--	--	--

		chiffonniers, personnes vivant avec le VIH/Sida.	- distribution de matériels de pêche ; - subventions ou crédit à taux dégressif de matériels agricoles (moulins à mil, batteuses à riz, égreneuse à maïs, presse à huile de palme, moto pompes, machines à coudre, ...), industriels, de pêche, d'artisanat à titre individuel ou collectif ; et ceci, dans le cadre de projets de développement générateurs de revenus ; - augmentation des lignes de crédit, des subventions, des aides aux				
--	--	---	---	--	--	--	--

OS ₉	Promotion socio-économique des femmes pileuses de mil.	femmes rurales, âgées	femmes et aux groupements de femmes, particulièrement aux plus méritantes (s); - fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes ; - redéploiement des SFD sur le territoire national ; - réduction du taux de non remboursement ; - informations et formation adéquates. - allègement des travaux ; - octroi de dons, de crédit volving et de prêt privilégié	DSDS/DF	PME, Artisanat, Agriculture, Alphabétisation (Programme d'Alphabétisation	

			pour l'acquisition de moulins à mil ; - e alphabétisation fonctionnelle; - formation à la gestion.		pour la Promotion de la Femme), Bailleurs.		
OS16	Fluidification de l'espace rural	Jeunes, femmes, regroupements des producteurs	- détermination des localités, où les activités de production sont pénalisées par des problèmes d'évacuation ; - mise à la disposition de certaines communautés rurales d'une camionnette pour acheminer les produits agricoles des bassins de production vers les bassins de consommation ; - financement du véhicule de	DSDS/DDC	Ministères du Transport, de l'Agriculture, Aménagement du Territoire, Bailleurs.		

			transport par le biais d'une subvention ou d'un crédit à un taux préférentiel ; - désenclavement préférentiel des bassins de production pauvres, à haut potentiel agricole.			
OS ₁₁	Amélioration des conditions de vie des seniors ;	anciens	- fonds de promotion des aînés ; - valorisation des retraites ; - création d'une allocation minimale interprofessionnelle de retraite.	DASSN	Ministère du Travail, MEF, Baillleurs	
OS ₁₂	Amélioration des conditions de vie des jeunes	jeunes	- renforcement des ressources du Fonds National pour l'Emploi et du Fonds National de	DASSN/DPDE	Ministères Jeunesse, MEF, PME, Entrepreneuriat Féminin, Santé,	

			Promotion de la Jeunesse ; - augmentation du nombre de centres de conseils ADO ; - développement des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes.		Bailleurs			
OS ₁₃	Insertion socio-économique des anciens membres des forces de sécurité (militaires, gendarmes, policiers, pompiers)	jeunes, handicapés	- gratuité des soins médicaux et de santé; - prise en charge en psychothérapie ; - allocation financière minimum ; - réinsertion économique ; - AGR.	DSDS/DASSN	Ministère des Forces Armées, Santé, Justice, MEF, PME, Emploi, Jeunesse, Bailleurs.			
OS ₁₄	Promotion de l'insertion socio-économique des personnes déplacées et réfugiées	déplacés, réfugiés	- mise en place d'un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et réfugiées.	DSDS/DASSN	MEF, Bailleurs			